

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 28 mars 2024
Rapporteur :
Monsieur Jacques LE ROUX

N° 36

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 04/04/2024
- la transmission au contrôle de légalité le : 04/04/2024 (accusé de réception du 04/04/2024)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Commissions communautaires, SYMESCOTO, SIVALODET, SYMEED 29 -
Modification de la représentation suite à la démission d'un conseiller communautaire**

Monsieur Jean-Claude PERINAUD ayant démissionné de son mandat de conseiller communautaire, il convient de pourvoir à son remplacement dans les commissions communautaires ainsi que dans les trois syndicats mixtes où il représentait Quimper Bretagne Occidentale.

La démission de monsieur Jean-Claude PERINAUD de son mandat de conseiller communautaire est effective depuis le 19 janvier 2024. Conformément aux dispositions de l'article L273-10 du Code électoral, il a été remplacé au sein de l'assemblée délibérante de Quimper Bretagne Occidentale par monsieur Bruno LE MEN.

Monsieur Jean-Claude PERINAUD siégeait dans les commissions et syndicats mixtes ci-après énumérés :

- membre de la commission communautaire « finances et évaluation » ;
- représentant suppléant (de M. Paul BOEDEC) de Quimper Bretagne Occidentale au comité syndical du SYMESCOTO ;
- représentant titulaire de Quimper Bretagne Occidentale au comité syndical du SIVALODET ;
- représentant suppléant (de M. Thomas FEREC) de Quimper Bretagne Occidentale au comité syndical du SYMEED 29 ;
- membre titulaire de la commission d'appel d'offres de Quimper Bretagne Occidentale ;

- membre titulaire de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL) de Quimper Bretagne Occidentale ;
- membre de la commission consultative d'élaboration et de suivi (CCES) du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA).

Dès lors, il y a lieu de se prononcer sur la nouvelle composition de ces commissions et syndicats. M. Bruno LE MEN est candidat pour remplacer M. Jean-Claude PERINAUD dans l'ensemble de ces structures (hormis la CAO qui obéit à des règles spécifiques).

Par ailleurs, par délibération n°8 en date du 28 avril 2022, le conseil communautaire avait validé, comme le permet l'article L5211-40-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), la possibilité pour les conseillers municipaux des communes membres – ne siégeant pas au sein de l'assemblée délibérante de QBO – de participer aux commissions communautaires, « *dans la limite d'un conseiller municipal par commune et par commission* ». Il était en outre précisé que « *lesdits conseillers municipaux pourront assister aux débats de la commission dans laquelle ils siègent et participer aux échanges mais ils ne disposeront pas de voix délibérative et ne pourront en aucun cas participer aux votes (qui seraient, le cas échéant, nécessaires pour déterminer l'avis émis par la commission sur les sujets à l'ordre du jour)* ».

M. Bruno LE MEN siégeait, à ce titre, comme conseiller municipal de Briec, au sein de la commission « territoire durable ». Étant donné qu'il est devenu conseiller communautaire, il est proposé de supprimer sa participation à cette commission en tant que simple conseiller municipal et de l'intégrer, comme membre à part entière, avec voix délibérative, au sein de la commission « finances et évaluation ».

Enfin, monsieur Jean-Claude PERINAUD, dans son courrier de démission, demande à demeurer au sein de la commission « finances et évaluation », comme simple conseiller municipal. Il se trouve que M. Jean-Claude PERROT représente déjà la commune de Briec au sein de cette commission. Afin de ne pas contrevenir au principe établi par la délibération n°8 en date du 28 avril 2022, d'une participation « *dans la limite d'un conseiller municipal par commune et par commission* », il convient que l'assemblée délibérante choisisse lequel de ces deux élus municipaux de Briec continuera à siéger dans ladite commission.

Le conseil communautaire :

1 – prend acte, en ce qui concerne la commission d'appel d'offres de QBO, que, conformément aux règles édictées dans la délibération n°3 du conseil communautaire du 23 juillet 2020, cette commission ne comportera plus que quatre membres suppléants, monsieur Daniel LE BIGOT, jusqu'ici suppléant, devenant titulaire. Sa composition sera désormais celle-ci :

Président : Dominique LE ROUX

Membres titulaires :

1 – Jacques LE ROUX

2 – *Pierre-André LE JEUNE*
3 – *Françoise DORVAL*
4 – *Anna-Vari CHAPALAIN*
5 – *Daniel LE BIGOT*

Membres suppléants :

6 – *Jean-Paul COZIEN*
7 – *Patrick TROGLIA*
8 – *Alain DECOURCHELLE*
9 – *Bernard JASSERAND*

2 - Une seule candidature ayant été déposée pour chacun des postes suivants à pourvoir, conformément aux dispositions de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales (sur renvoi de l'article L.5211-1), les nominations ont pris effet immédiatement et il en a été donné lecture par madame la présidente. Ainsi :

- a) M. Bruno LE MEN siègera au sein de la commission communautaire « Finances et évaluation » ;
- b) M. Bruno LE MEN siègera comme membre titulaire au sein de la CCSPL de Quimper Bretagne Occidentale ;
- c) M. Bruno LE MEN siègera comme membre au sein de la CCES du PLPDMA ;

3 – renonce, à l'unanimité, au scrutin secret, conformément aux dispositions de l'article L5211-7 du CGCT, puis procède, à main levée, à l'unanimité des suffrages exprimés (53 voix pour), à l'élection de M. Bruno LE MEN comme délégué suppléant de Quimper Bretagne Occidentale au comité syndical du SYMESCOTO ;

4 – renonce, à l'unanimité, au scrutin secret, conformément aux dispositions de l'article L5211-7 du CGCT, puis procède, à main levée, à l'unanimité des suffrages exprimés (53 voix pour), à l'élection de M. Bruno LE MEN comme délégué titulaire de Quimper Bretagne Occidentale au comité syndical du SIVALODET ;

5 – renonce, à l'unanimité, au scrutin secret, conformément aux dispositions de l'article L5211-7 du CGCT, puis procède, à main levée, à l'unanimité des suffrages exprimés (53 voix pour), à l'élection de M. Bruno LE MEN comme délégué suppléant de Quimper Bretagne Occidentale au comité syndical du SYMEED 29 ;

6 – décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, que M. Jean-Claude PERINAUD remplacera M. Jean-Claude PERROT, au sein de la commission « finances et évaluation », en tant que simple conseiller municipal de la commune de Briec ;

7 – décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, que M. Jean-Claude PERROT siègera au sein de la commission « territoire au quotidien » en tant que simple conseiller municipal de la commune de Briec.